

Le Conquet, le 8 juin 2021

Conseil de gestion 8 juin 2021

Délibération n°2021-041

Election d'un représentant de la catégorie des « représentants des organisations d'usagers » au bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2021-073 et n° 29-2021-05-17-00006 du 17 mai 2021 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu les articles 11, 22 et 23 du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté le 28 septembre 2020 ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

I. Article 1

Après rappel des membres votants et appel à candidatures par la présidente du conseil de gestion, pour la catégorie des représentants des organisations d'usagers (2 membres),

M. Pierre Colin, représentant la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, présente sa candidature.

II. Article 2

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à main levée :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

M. Pierre Colin est élu, à l'unanimité, membre titulaire du bureau du conseil de gestion pour la catégorie des représentants des organisations d'usagers.

III. Article 3

La catégorie des représentants des organisations d'usagers du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise est composée de :

- **Paul Marec**, représentant la Fédération française d'études et de sports sous-marins, ou son suppléant ;
- **Pierre Colin**, représentant la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer , représentant, ou son suppléant ;

Nathalie Sarrabezolles
Présidente du conseil de gestion

